

PAROLES DE DROIT

FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE | VOL. 2, N° 1, PRINTEMPS 2010

PLEINS FEUX SUR LE NOUVEAU CAMPUS DE LONGUEUIL

**PIERRE BLACHE
ET PIERRE PATENAUDE :**
Professeurs émérites

**LA SAGA DES
CONJOINTS DE FAIT**
Au-delà de Lola



Vol. 2, n° 1, Printemps 2010

SOMMAIRE

MOT DU DOYEN À Longueuil pour vos besoins de formation continue	3
BILLET « Je me souviens... » par Jocelyn Poirier	4
DOSSIER ACTUALITÉ Pleins feux sur le nouveau Campus de Longueuil	5-7
ÉCHOS DE LA FACULTÉ Nouvelles de la Faculté	8-15
MATIÈRE GRISE Pierre Blache et Pierre Patenaude nommés professeurs émérites	16-17
FIÈRE DE SES DIPLÔMÉS Robert Normand, Denis Paré, Véronique Fraser et Maxime Dea	18-20
HOMMES ET FEMMES DE PASSION Denise Pratte : douée pour le bonheur	21
DOSSIER RECHERCHE L'examen des titres immobiliers : mieux comprendre pour mieux appliquer	22-23
FOCUS ÉTUDIANT Mon séjour au Danemark	24
PARLONS PRATIQUE La saga des conjoints de fait : au-delà de Lola Les recours extraordinaires en matière de fraude commerciale	25-26
ADDUS Mot du président, souvenirs des Retrouvailles 2009, activité du printemps, Retrouvailles 2010	27-30
CLINS D'ŒIL Nouvelles des diplômés	31

CRÉDITS

Coordination de la publication
Service des communications
Université de Sherbrooke

Rédactrice en chef
Diane Bergeron

Comité de rédaction
Diane Bergeron, André-Gilles Brodeur,
Geneviève Cartier, Catherine Choquette,
Nicolas Ouimet, Linda Nadeau, Josée Perreault,
Daniel Proulx, Édith Vézina

Collaborateurs
André-Gilles Brodeur, Guy Lefrançois,
Bahareh Madhavi, Linda Nadeau, Nicolas Ouimet,
Mathieu Piché-Messier, Jocelyn Poirier

Photo de la page couverture
Martin Blache

Photos
Martin Blache, Michel Caron, Roger Lafontaine,
François Lafrance, François Nadeau et divers
collaborateurs

Conception graphique
Absolu Communication Marketing

Impression
Imprimeries Transcontinental

Paroles de droit
Faculté de droit
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
819 821-8000, poste 63876
redaction.droit@USherbrooke.ca
Tirage : 8000 exemplaires

Pour un abonnement gratuit
ou un changement d'adresse :
chang.adresse@USherbrooke.ca
(spécifier le périodique : *Paroles de droit*)

Pour donner des nouvelles :
redaction.droit@USherbrooke.ca



MOT DU DOYEN À LONGUEUIL POUR VOS BESOINS DE FORMATION CONTINUE

Chers diplômés et amis de la Faculté,

Le nouveau campus « vertical » de Longueuil est enfin devenu réalité avec l'ouverture, le 5 janvier dernier, de son immeuble vert et ultra-moderne de 16 étages.

Nous sommes donc extrêmement fiers de vous présenter dans ce numéro le « Dossier Longueuil ». Vous pourrez constater à sa lecture que l'Université de Sherbrooke est au cœur du développement de la Montérégie depuis de très nombreuses années. Aujourd'hui, l'érection d'un nouvel édifice vient consacrer son rôle phare auprès d'un public toujours plus nombreux.

Pour sa part, la Faculté de droit offre à Longueuil le programme de maîtrise en droit et politiques de la santé depuis 1990. Elle célèbre ainsi ses 20 printemps en Montérégie! Au fil du temps, nos activités se sont diversifiées pour mieux répondre aux besoins du milieu. Ainsi, nous offrons maintenant les programmes de prévention et de règlement des différends (PRD) de même que le diplôme de droit notarial. En outre, nous collaborons au déploiement de plusieurs programmes interdisciplinaires à Longueuil, dont criminalité financière, environnement, transfert technologique, médiation interculturelle et pratique du droit en contexte chinois.

On prendra note de la caractéristique particulière de notre offre de programmes à Longueuil : elle s'adresse surtout aux professionnels en exercice en vue de leur permettre de se perfectionner et d'atteindre leurs objectifs de formation continue. Dans cette optique, la Faculté y propose dorénavant, en plus de ses programmes de 2^e cycle, des cours de courte durée, des séminaires et des conférences sur une base régulière.

J'ai du reste le plaisir de vous inviter, conjointement avec l'Association des diplômés en droit de l'UdeS (ADDUS), à venir

visiter nos nouvelles installations longueilloises le **6 mai prochain**. Outre le plaisir de découvrir l'édifice tout neuf et de rencontrer d'autres diplômés de la Faculté, vous pourrez en profiter pour ajouter trois heures de formation continue à votre actif. Trois ateliers de formation seront en effet offerts simultanément à un prix modique pour les diplômés. Détails à lire en page 30.

De plus, la Faculté étant chef de file du monde francophone en prévention et règlement des différends (PRD), elle offre à Longueuil, dès cet été, un programme intensif en PRD et justice participative qui se tiendra annuellement à la mi-août. Il est à prévoir que cette formation sera aussi courue que la semaine sur les techniques de plaidoirie. Organisée par le Barreau en collaboration avec la Faculté de droit, cette activité a lieu « à guichets fermés » chaque été à Sherbrooke depuis plus de 25 ans.

En terminant, vous voulez connaître les derniers développements en cours à votre faculté de droit? Visitez le www.USherbrooke.ca/droit/bulletin. Ou mieux : abonnez-vous à ce bulletin électronique publié trois fois l'an. Pour ce faire, vous n'avez qu'à cliquer sur « S'abonner » (lien qui se trouve au bas de l'infolettre).

Sur ce, je vous souhaite bonne lecture et vous donne rendez-vous au *Printemps de Longueuil* le 6 mai prochain!

Le doyen,

Daniel Proulx

BILLET

« JE ME SOUVIENS... »

... de tout à l'Université de Sherbrooke.

Je me souviens de ma première journée à la Faculté. Je me souviens des visages des étudiants, pour la plupart heureux, mais aussi empreints d'une certaine fébrilité.

Je me souviens d'être allé chercher mes « photocopiés », comme on les appelait. Je me souviens de m'être demandé comment j'allais pouvoir faire pour apprendre tout ce qu'il y avait dans ces livres.

Je me souviens de la journée de l'initiation et, surtout, des rencontres que j'ai pu y faire et qui se sont développées en de belles amitiés, dont plusieurs durent encore aujourd'hui.

Je me souviens de mon premier cours, avec le professeur Anctil : la procédure civile. On nous expliqua alors que pour devenir plaideurs, nous devions pouvoir maîtriser le contenu de ce code, presque aussi volumineux que *Le Petit Robert*.

Je me souviens de mon premier examen, de mon premier party de fin de session, de mon minuscule appartement de la rue Larocque, où l'on se réunissait à plusieurs pour étudier en prévision de nos examens.

Je me souviens de ma première visite dans le centre-ville de Sherbrooke, de ses restos, de ses bars et de ses boutiques. Je me souviens de mes amis, de mes collègues, de mes professeurs.

Je me souviens du jour où j'ai reçu mon diplôme, de l'ambiance de fierté qui régnait ce jour-là.

Je me souviens de tout ce que j'ai vécu à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Je me souviens de tout... et je n'oublierai rien!



Jocelyn Poirier est président de TVA Publications depuis 2006. Il a occupé plusieurs postes de direction dans l'industrie des médias, des publications imprimées et de l'Internet.

Jocelyn Poirier (LL.B. 1987)
Président de TVA Publications



PLEINS FEUX SUR LE NOUVEAU CAMPUS DE LONGUEUIL

Bonne nouvelle pour tous les juristes de la Montérégie et du Grand Montréal : le nouveau Campus de Longueuil est maintenant ouvert depuis le 5 janvier 2010. Tous ceux qui souhaitent étoffer leurs connaissances en droit pourront bénéficier de ces nouvelles installations conviviales, originales et fidèles au plan de développement durable de l'Université de Sherbrooke.

Le Campus de Longueuil se spécialise dans la formation continue à temps partiel de 2^e et de 3^e cycles. La plupart des cours se donnent le soir, la fin de semaine ou sous diverses formes intensives pour permettre aux milliers d'étudiants du Campus de concilier travail, études et vie familiale. « Puisque toutes les facultés y cohabitent, le Campus de Longueuil constitue un foyer exceptionnel pour développer des pratiques et des connaissances nouvelles au croisement des disciplines », précise la professeure **Lyne Bouchard**, vice-rectrice du Campus de Longueuil.

Active à Longueuil depuis plus de trente ans, l'Université de Sherbrooke louait auparavant des locaux rue Saint-Charles. À l'origine, l'UdeS a commencé à offrir de la formation à Longueuil en réponse

à une demande des autorités politiques de la Montérégie avec la bénédiction du ministre de l'Éducation de l'époque, Claude Ryan.

Les activités de la Faculté de droit à Longueuil

La Faculté de droit est présente à Longueuil depuis une vingtaine d'années. Elle y offre des programmes de cycles supérieurs particulièrement novateurs dans trois domaines spécifiques : le droit et les politiques de la santé, la prévention et le règlement des différends et le droit notarial.

En droit et politiques de la santé, la Faculté offre la maîtrise et le diplôme de 2^e cycle aux juristes et aux acteurs du réseau de la santé. Sherbrooke a plus de 25 ans d'expertise

dans ce créneau plus pertinent que jamais, en raison notamment du vieillissement de la population et des progrès fulgurants de la médecine. Depuis 2009, la Faculté fait partie du consortium de quatre facultés de droit spécialisées dans ce domaine (avec Toronto, Alberta et Dalhousie). Financé par les Instituts de recherche en santé du Canada, ce consortium dispose de bourses considérables pour former des spécialistes en mesure de relever les formidables défis du monde de la santé. Avis aux bons candidats à la maîtrise!

En prévention et règlement des différends (PRD), la Faculté a déjà formé 400 spécialistes de haut niveau grâce à ses programmes de 2^e cycle, soit la maîtrise, le diplôme et le microprogramme. Voie alternative au processus judiciaire, les modes de PRD (négociation, médiation, arbitrage) connaissent un développement accéléré à l'échelle planétaire. La Faculté est chef de file dans ce domaine, que ce soit par le biais de ses programmes, de formations offertes partout dans le monde ou de collaborations avec des organisations prestigieuses telles que l'Institut national de la magistrature, la Cour d'appel du Québec et l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec.

PROGRAMMES EN DROIT OFFERTS À LONGUEUIL PAR DOMAINE D'ÉTUDES Aux 2^e et 3^e cycles seulement

PAR LA FACULTÉ DE DROIT

- Droit et politiques de la santé
- Prévention et règlement des différends
- Droit notarial

PAR PLUSIEURS FACULTÉS, DONT LA FACULTÉ DE DROIT

- Criminalité financière
- Environnement
- Transfert technologique
- Médiation interculturelle
- Pratique du droit en contexte chinois



L'oasis de verdure du nouveau Campus.

Les gens intéressés au droit notarial ne sont pas en reste, car ils bénéficient à Longueuil d'une formule en voie de révolutionner la formation de tous les notaires au Québec. En effet, la Faculté y a instauré l'alternance quotidienne de l'étude et de la pratique notariale en plus d'y privilégier des méthodes pédagogiques novatrices, comme l'apprentissage par situations professionnelles et l'apprentissage par résolution de problèmes.

En formation continue de courte durée, la Faculté entend utiliser les nouvelles installations pour répondre aux besoins accrus des juristes. « La Faculté s'affaire à proposer plusieurs formations dans ses domaines d'expertise. Par exemple, elle offrira en août une formation étalée sur 10 jours en justice participative et en prévention et règlement des différends. Offerte en formule "à la carte", cette formation permettra à 300 juristes et non-juristes de s'initier ou de se perfectionner dans divers aspects de ce domaine en plein essor », explique le professeur **Sébastien Lebel-Grenier**, vice-doyen à la recherche et aux études supérieures à la Faculté de droit.

Enfin, d'autres programmes sont offerts à Longueuil grâce à l'apport de la Faculté. La liste de ces programmes multifacultaires figure dans l'encadré ci-dessus.

La formation continue des juristes : pourquoi ?

« Maintenir les compétences des avocats et optimiser leur positionnement à titre de conseillers et de partenaires à la fine pointe des connaissances en droit. » Voilà les deux principales raisons pour lesquelles le Barreau du Québec demande à ses quelque 23 000 membres, depuis avril 2009, de suivre 30 heures de formation professionnelle par période de 24 mois.

« Dans un monde en constante mutation, les compétences de base confirmées à la fin des études ne peuvent, à elles seules, suffire à garantir leur maintien à niveau, d'où la nécessité voire l'obligation pour tout professionnel de mettre à jour et de développer ses connaissances et ses compétences professionnelles », soutient M^e **Lise Tremblay**, directrice de l'École du Barreau et responsable du Service de formation continue du même ordre professionnel.

Du côté de la Chambre des notaires, ce même règlement a été adopté un an plus tôt. « Dans un premier temps, il nous semblait inconcevable, compte tenu de la vitesse à laquelle le droit, les lois et les règlements évoluent, que des notaires puissent exercer leur profession sans être tenus de mettre leurs connaissances à niveau. En effet, il est de notre responsabilité de rester à la fine pointe, au

plan juridique, afin de bien servir nos clients ou l'organisation pour laquelle nous travaillons », expliquait M^e **Denis Marsolais** (LL.B. 1980, DDN 1981), ancien président de la Chambre, dans un article publié en avril 2008 dans le journal *L'Entracte*.

L'exigence de la formation continue semble être un mouvement de fond au Québec comme ailleurs en Amérique. « Au Québec, douze ordres professionnels ont instauré un programme de formation continue obligatoire », rapporte M^e Lise Tremblay, spécifiant qu'au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle règle visant les membres du Barreau du Québec, 43 des 52 barreaux américains avaient déjà un programme de formation continue obligatoire. Une proportion de 80 %.

Il n'y a pas qu'au Québec et chez nos voisins du sud que la formation continue gagne du terrain. La nécessité d'acquérir de nouvelles connaissances professionnelles en cours de carrière est devenue une réalité à l'échelle mondiale Pourquoi? Tout simplement parce que le monde change.

Besoins des professionnels

Les professionnels en exercice sont beaucoup moins mobiles que les jeunes adultes qui étudient au 1^{er} cycle à temps plein. Les besoins accrus de formation continue chez les adultes incitent les



Un milieu d'études convivial situé à deux pas du pont Jacques-Cartier.



La vice-rectrice du Campus de Longueuil, Lyne Bouchard.

universités à revoir leurs approches. Par ailleurs, les créneaux d'expertise diffèrent d'un établissement universitaire à l'autre. « En formation continue de 2^e et 3^e cycles, il importe de tenir compte du fait que les connaissances pointues ne sont pas réparties également dans toutes les universités, explique la vice-rectrice Lyne Bouchard. Seuls quelques chercheurs peuvent se maintenir à la fine pointe dans un domaine précis, et c'est pourquoi les universités doivent développer de nouvelles approches pour permettre à une plus grande proportion de la population de profiter des connaissances de leurs professeurs, souvent acquises au fil de dizaines d'années de recherche. »

L'Université de Sherbrooke a fait le choix depuis plusieurs années de développer le créneau de la formation continue et d'offrir une partie de ses programmes à l'extérieur de ses deux campus de Sherbrooke. Aujourd'hui, près de 10 % de l'effectif étudiant de l'Université est inscrit à des activités pédagogiques à l'extérieur de Sherbrooke, ce qui est largement supérieur à la moyenne québécoise. La formation dispensée est parfois de 1^{er} cycle à temps complet, comme les programmes de médecine à Saguenay et de sciences infirmières à Longueuil. Mais l'essentiel de l'enseignement hors campus s'effectue à Longueuil en formation continue de 2^e cycle. Pour le professeur **Alain Webster**, vice-recteur au développement durable et aux relations gouvernementales à

l'Université de Sherbrooke, l'approche reste la même : répondre à un besoin de formation provenant du milieu.

La Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) s'est dotée d'un ensemble de principes pour guider le développement des universités en dehors de leur campus principal : élargissement de l'accessibilité géographique, complémentarité avec l'offre de formation existante, contribution à l'augmentation du taux de diplomation de la population québécoise, consolidation de la formation continue, apport au développement économique du territoire visé.

C'est dans cette optique que l'Université de Sherbrooke s'est enfin dotée d'un véritable campus pour réaliser cette mission universitaire en Montérégie. « En plus de répondre à des besoins individuels de formation, la présence d'une université constitue un important levier de développement économique pour une région. En fin de compte, c'est tout le Québec qui bénéficie de l'augmentation de la formation et de la diplomation dans une économie de plus en plus concurrentielle où l'éducation constituera l'un des principaux atouts du développement des sociétés », conclut le vice-recteur Webster.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Vous êtes invités à visiter le nouveau Campus de Longueuil. Par la même occasion, la Faculté organise trois conférences admissibles aux fins de la formation continue. Détails à la page 30.

LE CAMPUS DE LONGUEUIL EN BREF

- Plus de 100 programmes
- 16 étages
- Accessible par la station de métro Longueuil—Université-de-Sherbrooke
- Se spécialise dans la formation continue à temps partiel aux 2^e et 3^e cycles
- Offre principalement des formations complémentaires à celles des universités montréalaises
- Favorise l'interdisciplinarité et la conciliation études-travail-famille
- Édifice qui fait figure de modèle pour l'innovation technique, l'originalité architecturale et le respect des principes de développement durable

PRÊT À ÊTRE UN ACTEUR DU DROIT DE DEMAIN ?

FORMATION EN JP ET EN PRD DU 16 AU 27 AOÛT

Certains parlent de justice participative (JP), d'autres de prévention et de règlement des différends (PRD). Quel que soit le vocabulaire employé, on ne peut ignorer cette nouvelle vision des rapports juridiques qui s'impose au Québec comme ailleurs dans le monde. La conciliation judiciaire, pratiquée par la presque totalité des juges au Québec, en est une manifestation probante.

Référence du monde francophone en matière de JP et de PRD, la Faculté de droit est reconnue comme leader dans ce domaine au Québec depuis une dizaine d'années. Pour la première fois, elle offre une série de courtes formations aux

juristes, aux gestionnaires, aux ingénieurs et aux autres professionnels qui veulent s'initier ou se perfectionner dans cette discipline en plein essor.

Ces séminaires auront lieu à Longueuil du 16 au 27 août 2010. Leur capacité maximale est de 300 participants. La programmation de cette activité permet de choisir ses cours à la carte, selon ses disponibilités. Certains participants pourront acquérir une accréditation de médiateur ou d'arbitre. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire par Internet sans tarder.



Coup d'œil sur les formations offertes

- Médiation en relations du travail
- Arbitrage civil et commercial
- Négociation avancée
- Médiation dans les domaines municipal et de la construction
- Conférence de règlement à l'amiable
- Médiation civile et commerciale
- Médiation en harcèlement psychologique
- Médiation interculturelle
- Développer une pratique en JP et en PRD

Information et inscription :
www.USherbrooke.ca/cufc/droit

NORMAND RATTI

NOUVEAU MÉDAILLÉ



Le professeur **Normand Ratti** (LL.L. 1973) a reçu le 11 septembre dernier la plus prestigieuse récompense offerte par le Barreau de Saint-François : la médaille Pierre-Basile-Mignault. Cette médaille est décernée à un avocat, un juge ou une personne travaillant à l'administration de la justice qui a joué un rôle important, préférablement au sein du district Saint-François. C'est la bâtonnière **M^e Myriam Lachance** (LL.B. 1993) qui a présidé le comité chargé de choisir le récipiendaire.

Normand Ratti a constamment cherché à établir et à renforcer les liens entre la Faculté de droit et le milieu juridique. Il est professeur de droit fiscal et de droit des entreprises à l'Université de Sherbrooke depuis 1976. Plusieurs générations d'étudiants ont pu bénéficier de ses talents exceptionnels de pédagogue. Il a d'ailleurs reçu à quelques reprises le titre de professeur le plus apprécié décerné annuellement par l'Association générale des étudiants en droit.

L'École du Barreau lui a confié pendant plusieurs années la direction du module Droit des affaires du programme de for-

mation professionnelle. À la Faculté de droit, il a assumé les fonctions de vice-doyen de 1982 à 1986 et de doyen de 1990 à 1996.

RÉCIPIENDAIRES DE LA MÉDAILLE PIERRE-BASILE-MIGNAULT ISSUS DE LA FACULTÉ

- 1987 **Albert Gobeil** (LL.L. 1957)
- 1985 **Jean-Guy Bergeron**
(professeur de 1968 à 2004)
- 1989 **Jacques Lemay** (LL.L. 1967,
professeur de 1969 à 1975)
- 1991 **Lise Dubé** (LL.L. 1964)
- 1992 **Jacques O'Bready** (LL.L. 1959)
- 1993 **Marcel Guy**
(professeur de 1961 à 1983)
- 1998 **Pierre Boily** (LL.L. 1963)
- 2001 **Michel Beauchemin** (LL.L. 1975)
- 2005 **Suzanne Philips-Nootens**
(LL.B. 1980, professeure depuis 1981)
- 2009 **Normand Ratti** (LL.L. 1973,
professeur depuis 1976)

LOUIS MARQUIS

UN VISIONNAIRE À L'ASSAUT DE NOUVEAUX DÉFIS

par Daniel Proulx

« Je suis pour le changement! », affirmait le professeur **Louis Marquis** (LL.B. 1986) à maintes reprises durant les 20 années qu'il a passées à l'Université de Sherbrooke. Toujours en mouvement, il foule un sol fertile en nouveaux défis. En effet, le voilà chaussé des souliers de vice-recteur aux affaires francophones, aux affaires étudiantes et au recrutement à l'Université Laurentienne, située dans le nord de l'Ontario.

Le professeur Marquis a déjà une expertise avérée en tant que dirigeant universitaire. De 2005 à 2009, il a été vice-recteur aux relations institutionnelles et secrétaire général, puis vice-recteur à la communauté universitaire et aux relations internationales. Alliant vision et pragmatisme, il a mené à bien de nombreux dossiers durant ces années à la haute direction.

L'un d'entre eux consistait à développer la dimension internationale de l'Université. Ce déploiement a pris plusieurs formes : partenariats avec des universités étrangères, accueil d'étudiants internationaux, mobilité des étudiants et des professeurs d'ici, etc. Pour Louis Marquis, cette ouverture sur le monde est un enjeu incontournable au 21^e siècle. « Le savoir universitaire n'a pas de frontières. Toute société doit pouvoir en profiter. »

Le professeur Marquis a œuvré pendant 15 ans à la Faculté de droit. « Chacune de ces années m'a permis d'aller au bout

de moi-même », résume celui qui a été vice-doyen à la recherche de 1996 à 2000 et doyen de 2000 à 2004. Pour cet être passionné, « le droit est une discipline extraordinaire pour faire preuve d'audace et d'imagination ». Il s'est d'ailleurs donné comme défi d'en faire la démonstration. L'une de ses réalisations en ce sens a été de fonder les programmes de prévention et de règlement des différends. L'immense succès de cette discipline, notamment auprès de la magistrature, rend compte d'une évolution fulgurante du droit.

Doté d'une grande détermination et d'une capacité de travail hors du commun, il a lancé ou épaulé le développement de plusieurs autres programmes, dont la maîtrise de recherche, le doctorat, les formations de bac-maîtrise en droit-MBA et en droit-biotechnologie (aujourd'hui appelée droit et sciences de la vie), le diplôme de 2^e cycle en common law et droit transnational et le baccalauréat en régime coopératif. Grand intellectuel, il a également favorisé le développement de la recherche, un secteur en pleine effervescence aujourd'hui.

Le professeur Marquis est père de quatre enfants et époux de **Geneviève Cartier** (LL.B. 1987), professeure à la Faculté depuis 1989. Toute la communauté facultaire le remercie pour son inestimable contribution et lui souhaite un franc succès... à la mesure de sa pointure!



Louis Marquis, un ancien doyen passionné du droit.

HOMMAGE AU DOYEN LOUIS MARQUIS

Extraits d'un texte paru dans le journal L'Obiter en 2004 et signé par les professeures **Denise Pratte** (LL.B. 1982), **Carmen Lavallée** (LL.B. 1992) et **Nathalie Vézina**, qui étaient vice-doyennes à l'époque.

« En 2000, le doyen Louis Marquis avait été élu en s'engageant à faire souffler un vent de changement sur la Faculté de droit. Il faut dire qu'il est de ces personnes qui savent anticiper l'avenir et identifier les éléments qui permettent de se positionner favorablement dans un contexte universitaire en pleine évolution. »

« Lors de nos rencontres hebdomadaires, il a toujours su nous surprendre par ses propositions audacieuses et nous faire partager ses projets les plus novateurs, pour ensuite nous convaincre — le plus naturellement du monde — que nous étions en mesure de porter ces nouveaux dossiers, qui s'ajoutaient à de nombreux autres. Car il faut dire que le doyen a ce don de travailler en équipe et, en prêchant par l'exemple, d'amener ceux qui l'entourent à donner le meilleur d'eux-mêmes. »



Le cortège d'honneur de la cérémonie. 1^{re} rangée : M^{re} Marcel Guy, M^{re} Jean Laurier-Demers, M^{re} Guy Achim, M^{re} Jean Rousseau, M^{re} Danielle Gauthier, P^{re} Denise Pratte, M^{re} Éliane-Marie Gaulin, l'honorable Danielle Côté, l'honorable Line Samoisette, M^{re} Lucie Thibodeau, M^{re} Fabiola Tassy. 2^e rangée : M^{re} Guy Morin, M^{re} André-Gilles Brodeur, M^{re} François Sylvestre, P^{re} Sébastien Lebel-Grenier, Pascal Grégoire, P^{re} Louis Côté, P^{re} Jacques Beauvais, Steve Lamontagne, P^{re} Daniel Proulx.



Émilie Fortin, 1^{er} prix de l'American College of Trial Lawyers d'une valeur de 10 000 \$.

REMISE DES BOURSES 2009-2010 DIPLÔMÉS ET AMIS CÉLÈBRES LA RELÈVE DE DEMAIN

Quatre-vingt-seize étudiantes et étudiants ont été honorés lors de la Cérémonie de remise des bourses 2009-2010 qui a eu lieu le 19 novembre dernier. C'était l'occasion de lier le passé et l'avenir pour les diplômés et amis de la Faculté qui se sont déplacés pour applaudir la relève de demain.

Plus de 135 000 \$ ont été remis lors de cette cérémonie organisée conjointement par la Faculté de droit et La Fondation de l'Université de Sherbrooke. « Vous avez assimilé la culture de l'effort, et ce, très tôt dans votre vie », a déclaré le doyen **Daniel Proulx** (LL.L. 1976) aux récipiendaires. « Or il n'y a pas de meilleur gage de succès, tant au plan professionnel que personnel, que la culture de l'effort. »

M^{re} **François Sylvestre** (LL.B. 1990, DDN 1991), membre du Conseil de Faculté et administrateur à La Fondation, a souligné l'apport des donateurs dans son allocution. « Année après année, ils continuent d'offrir leur soutien et permettent la tenue de rencontres qui rendent hommage à l'excellence et au talent. » Cette année encore, la Faculté a pu compter sur la contribution de nombreux cabinets de juristes et autres partenaires du secteur privé.

Photoreportage de la cérémonie :
www.USherbrooke.ca/droit/faculte/etudier/merite/

MERCI À NOS GÉNÉREUX DONATEURS

American College of Trial Lawyers
Association de droit Lord Reading
Barreau du Québec
Bereskin & Parr
Chambre des notaires du Québec
Crochetière, Pétrin
Davies Ward Philips & Vineberg
De Grandpré Chait
Éditions Yvon Blais
Fasken Martineau
Fondation canadienne des bourses
d'études du millénaire
Fondation des bourses d'études
des femmes diplômées
Fonds Chénier-Picard
Fonds des diplômés de l'Université
de Sherbrooke
Fonds des professionnels
en droit notarial
Fournier Demers Bureau Borduas
Fraser Milner Casgrain
Heenan Blaikie
Magistrature du district Saint-François
McCarthy Tétrault
Monette Barakett
Monty Coulombe
Ogilvy Renaud
Wilson et Lafleur



François Blouin, Prix Guy-R. Landry (Fonds Monty, Coulombe) de 2000 \$, remis par M^{re} Guy Achim.



Kevin-Alexandre Lavoie et Claudia Bérubé, Bourses de leadership McCarthy Tétrault de 5000 \$ chacune, remises par le doyen Daniel Proulx.



Mylène Nadeau et Cindy Drouin Lavigne (absente sur la photo), Bourse Heenan Blaikie de 1000 \$, remise par M^{re} Danielle Gauthier.

REMISE DES BOURSES 2009-2010



Dave Bouchard, Bourse Fonds des diplômés de l'Université de Sherbrooke de 1000 \$, remise par M^e André-Gilles Brodeur.



Catherine Dufour, Prix Crochetière Pétrin de 1000 \$, remis par M^e Jean Rousseau.



Marie-Douce Provencher et Alexandra Doyon, Bourses Fournier Demers Bureau Borduas de 1000 \$ chacune, remises par M^e Jean Laurier-Demers.



Mathieu Laberge-Goupil, Kevin-Alexandre Lavoie, Sabrina Gauthier et Gabrielle Caron, Bourses Fraser Milner Casgrain de 2000 \$ chacune.



Anne-Marie Santorineos, Bourse d'excellence à la maîtrise de 5000 \$, remise par Jacques Beauvais, Sébastien Lebel-Grenier et Marcel Guy.



Éric Lavallée, Prix du Barreau du Québec de 1000 \$, remis par M^e Guy Morin.



Catherine Allen-Dénomé, Bourse Fonds des professionnels (en droit notarial) de 1500 \$, remise par Steve Lamontagne.



Claudia Bérubé, Prix de la Magistrature du district Saint-François de 1000 \$, remis par les juges Danielle Côté et Line Samoïsette.



ENTREVUE AVEC LUCE LAGUË

FAIRE AVANCER LE MONDE UN CENTIMÈTRE À LA FOIS

À la veille d'entreprendre sa Campagne de financement, la Faculté vient de recruter **Luce Laguë** (LL.B. 1992) pour agir comme agente de développement. M^{me} Laguë a occupé les fonctions de conseillère en développement et de directrice du développement philanthropique pour La Fondation de l'Université Laval, de 2004 à 2010. Elle a également œuvré en philanthropie pour la Société d'arthrite et pour la Croix-Rouge canadienne. L'engagement social et le réseautage sont aussi naturels chez elle que la respiration. Rencontre avec une « évolutionnaire tranquille ».

PdeD : Pourquoi avoir choisi d'œuvrer à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke?

L.L. : J'ai d'abord choisi l'Université de Sherbrooke parce que j'avais envie de revenir « chez moi », dans les Cantons-de-l'Est. De plus, l'UdeS a une excellente réputation. C'est assurément une université dynamique et innovante. Mettre à profit mon expérience au service de « ma » Faculté, en équipe avec un doyen dynamique et proactif tel M. Daniel Proulx, c'est ce que j'appelle un beau défi à relever!

PdeD : Qu'est-ce qui vous a amenée à œuvrer en philanthropie?

L.L. : Le bénévolat! À l'époque de ma pratique d'avocate, j'étais engagée socialement auprès d'organismes à but non lucratif. Une représentante de la Croix-Rouge m'a demandé de présider le comité de Cowansville et de répartir les activités de financement pour la région de Brome-Missisquoi. De fil en aiguille, je suis devenue responsable des services humanitaires et du financement pour la région de la Rive-Sud. Nous étions en novembre 1997 et après à peine quelques semaines de formation, j'ai vécu aux premières loges le verglas de janvier 1998. Rien de tel pour démystifier le rôle de la Croix-Rouge lors de sinistres majeurs!

PdeD : Quel message voudriez-vous lancer aux diplômés de la Faculté?

L.L. : On n'a pas à être « riche » pour contribuer à un projet ou à une cause. Chaque montant compte et se traduit un jour en bourse d'études, en chantier de modernisation, en recherches permettant l'avancement des connaissances, en création de programmes avant-gardistes, etc.

L'éducation, ce n'est pas seulement l'affaire des gouvernements, mais bien la nôtre. En tant que diplômés de la Faculté de droit, nous avons reçu une formation pratique qui nous permet de bien gagner notre vie : assurons-nous que notre faculté puisse poursuivre sur cette voie d'excellence.

PdeD : Pourquoi avoir choisi de travailler en sollicitation?

L.L. : J'aime le contact humain. Je sais que chaque personne et chaque organisation a une sensibilité pour une cause ou un projet. Permettre la concrétisation des passions des uns et des autres me stimule particulièrement.

PdeD : Vous avez déjà œuvré comme conseillère politique. Pourquoi?

L.L. : J'ai été conseillère politique à Ottawa et à Québec avant d'entreprendre ma formation en droit. C'est un privilège qui m'a été proposé à l'époque où je revenais d'une affectation à l'étranger pour les Affaires étrangères. Être conseillère politique est une position privilégiée pour vivre l'histoire de son pays, de sa province. C'est également une occasion de faire bouger les choses, même si ce n'est que d'un centimètre à la fois.

BULLETIN ÉLECTRONIQUE DE LA FACULTÉ

GARDEZ-VOUS AU PARFUM !

Audi Alteram Partem. Si vous préférez, *Écoute l'autre partie.* C'est le nom du bulletin électronique édité par la Faculté de droit depuis 2005. Au départ, il était écrit de la main du doyen **Daniel Proulx** (LL.L. 1976) et s'adressait exclusivement au personnel de la Faculté.

Avec le temps, le bulletin a conquis d'autres publics, les étudiants d'abord, et ensuite les diplômés. Déjà 2230 d'entre eux le reçoivent trois fois l'an. Ils peuvent suivre la vie qui anime la Faculté à travers ses orientations stratégiques, ses activités, les projets de ses différents acteurs, les distinctions que ces derniers reçoivent, les départs et arrivées aux positions clés, etc.

Pour lire le dernier bulletin :
www.USherbrooke.ca/droit/bulletin

Pour le recevoir par courriel, cliquer sur le lien « S'abonner », qui se trouve au bas de l'infolettre (spécifier qu'il s'agit d'un abonnement pour l'*Audi Alteram Partem*).



Photo d'en-tête du bulletin montrant cinq personnes qui contribuent à l'avancement de la Faculté : M^e Stéphane Reynolds, chargé de cours; Karine Richard, secrétaire de direction responsable du poste d'accueil; Paul Gagnon, étudiant engagé; Geneviève Cartier, professeure; M^e Éliane-Marie Gaulin, chargée de cours et coordonnatrice des activités de recherche et de communication au 1^{er} cycle.

CONCOURS PIERRE-BASILE-MIGNAULT

LES MEILLEURS PLAIDEURS ONT CROISÉ LE FER À LA FACULTÉ

Les meilleurs plaideurs des six facultés enseignant le droit civil québécois ont démontré leurs talents lors du Concours Pierre-Basile-Mignault, les 5 et 6 février à la Faculté de droit. Ce tribunal-école annuel réunit des délégations qui doivent défendre leurs mémoires portant en appel un jugement fictif. La délégation de l'UdeS, dirigée par le chargé de cours **Jean Bellehumeur** (LL.L. 1976), a fait très bonne figure en arrivant 2^e meilleure équipe au classement général. L'étudiante sherbrookoise **Stéphanie Auclair** a obtenu le prix de la seconde meilleure plaidreuse et la Coupe du Barreau canadien (division du Québec).

Les grands honneurs sont allés à l'équipe de l'UQAM, dont les intimés se sont imposés face aux appelants de l'Université McGill, lors de la finale. Les équipes de l'Université Laval ainsi que des universités de Montréal et d'Ottawa participaient également à ce concours créé en 1978.

« Cette occasion de plaider dans des conditions quasi similaires à la pratique et de répondre à des questions posées par des juges venant notamment de la Cour d'appel du Québec et de la Cour suprême est unique dans le cadre universitaire », souligne le pro-

fesseur **David Gilles**, principal organisateur de l'événement et président du 32^e concours.

Sous la présidence de **Marie Deschamps**, juge à la Cour suprême du Canada, le concours avait pour thème une question d'actualité : le droit des copropriétaires et la liberté de religion. Les juges ont souligné unanimement la qualité des plaidoiries, se réjouissant de l'excellence de la relève qui interviendra bientôt dans les palais de justice.

Résultats et vidéos des plaidoiries disponibles au www.concourspbm.ca.



Stéphanie Auclair, seconde meilleure plaidreuse et récipiendaire de la Coupe du Barreau canadien, division du Québec.



Les juges du Concours, les honorables Jacques Chamberland, Marie Deschamps et Jacques Dufresne, en compagnie du président de l'édition 2010, le professeur David Gilles. Absents sur la photo : les honorables juges Yves Alain, Benoît Morin et Henri Richard.

BOURSES TRÈS GÉNÉREUSES À LA MAÎTRISE ET AU DOCTORAT

Depuis l'automne 2009, la Faculté de droit offre des bourses très généreuses pour ses programmes d'études supérieures de type recherche. Toute personne admise aux formations de maîtrise et de doctorat bénéficie de ce financement, pouvant atteindre jusqu'à 15 000 \$ pour une maîtrise et jusqu'à 25 000 \$ pour un doctorat.

Ainsi, à la maîtrise de type recherche, l'étudiant admis reçoit une bourse de

5000 \$ au cours de sa première année d'inscription et de 2500 \$ au cours de sa deuxième année. À l'obtention de son grade de maîtrise, la Faculté lui remet une prime de 2500 \$. Enfin, il peut également bénéficier d'une bourse d'excellence de 5000 \$.

Au doctorat, l'étudiant admis reçoit une bourse de 5000 \$ au cours de chacune de ses trois premières années d'inscription. À l'obtention de son grade de doctorat,

il reçoit une prime de 5000 \$. Les candidats présentant un dossier exceptionnel peuvent également se prévaloir d'une bourse d'excellence de 5000 \$.

Certaines de ces bourses font l'objet de modalités particulières. Pour en savoir plus sur ce programme de financement et sur les différents programmes visés, visitez le www.USherbrooke.ca/droit/programmes.

UN NOUVEAU DOCTEUR D'HONNEUR

La Faculté a décerné le titre de docteur *honoris causa* au professeur **Jacques Lenoble** lors de la Collation des grades 2009. Sommité dans les disciplines de la philosophie du droit et de la théorie du droit, Jacques Lenoble est professeur à l'Université Catholique de Louvain en Belgique. Il a fondé en 1986 le Centre de philosophie du droit qu'il dirige depuis lors.

Le professeur Lenoble a contribué de façon marquante au progrès de la pensée juridique contemporaine en se penchant principalement sur la théorie de la norme, la philosophie du droit et la théorie de la gouvernance. Il a publié huit monographies, dont six comme coauteur. Son impressionnante bibliographie comporte plus de cinquante articles diffusés dans des revues prestigieuses. Au niveau de l'enseignement, il fut professeur invité aux universités de Harvard, Berkeley et Stanford, où il fut nommé *Senior Fellow*.

« Les réalisations de cet érudit servent de fondements théoriques pour les travaux de la Chaire de droit et gouvernance de la santé de notre faculté », a mentionné la professeure **Louise Lalonde** (LL.B. 1984) dans son éloge. Cette dernière, qui est également cotitulaire de la Chaire, a sou-

ligné la grande générosité intellectuelle et la rigueur peu communes du nouveau docteur. « Il anoblit la fonction professorale par sa grande disponibilité et son souci, toujours présent, de la transmission et du partage des connaissances tant avec ses étudiants qu'avec ses collègues ».



Le professeur Jacques Lenoble entouré de la rectrice Luce Samoisette et du doyen Daniel Proulx.

Marie-France Bureau*, *Sexualité et démocratie : perspectives multidisciplinaires francophones*, Sherbrooke, Éditions de la Revue de droit de l'Université de Sherbrooke, 2009, 180 p.

* Professeure à la Faculté depuis 2007.

Dans nos sociétés de la modernité avancée, la sexualité apparaît comme un enjeu central qui se situe ouvertement au cœur de la chose politique. Cet ouvrage propose quelques textes sur ce sujet, issus de la sociologie, de l'histoire, de la philosophie et du droit.

Pierre-André Côté en collaboration avec Stéphane Beaulac et **Mathieu Devinat***, *Interprétation des lois*, 4^e édition, Montréal, Éditions Thémis, 2009, 865 p.

* Professeur à la Faculté depuis 2005.

Depuis sa première édition en 1982, cet ouvrage a fait l'objet de nombreux remaniements. Plus qu'une mise à jour, cette édition est le résultat d'un travail de réflexion critique sur les développements des dix dernières années en matière d'élaboration, d'interprétation et d'application des lois au Canada.

Lucie Laffamme*, Marie Galarneau, Pierre Duchaine, **Jean Gagnon**, *L'examen des titres immobiliers*, 3^e édition, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2009, 820 p.

* Professeure à la Faculté depuis 1998.

Depuis la mise en vigueur de la Loi sur l'application de la réforme du Code civil, examiner un titre immobilier est devenu un travail de spécialiste qui recèle des difficultés que le non-initié ne pourrait imaginer. Cet ouvrage vise à apporter au praticien les outils pour mener une bonne analyse des titres immobiliers.

Paul Eid, Pierre Bosset, Micheline Milot et **Sébastien Lebel-Grenier*** (dir.), *Appartenances religieuses, appartenance citoyenne. Un équilibre en tension*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2009, 448 p.

* Professeur à la Faculté depuis 2001.

La crise des accommodements qui frappe le Québec et la France aura mis en évidence la nécessité d'appréhender la gestion du fait religieux dans l'espace public. Réunissant des experts et de jeunes chercheurs s'exprimant à partir de prismes variés, ce livre décortique les multiples dimensions de cette problématique.

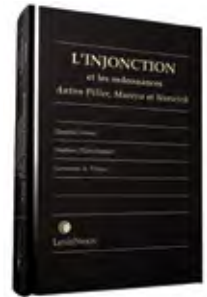


PARUTIONS RÉCENTES

Danielle Ferron, Mathieu Piché-Messier* et Lawrence A. Poitras, *L'injonction et les ordonnances Anton Piller, Mareva et Norwich*, Montréal, LexisNexis Canada, 2009, 325 p.

* Diplômé LL.B. 1997.

Provenant de la common law, les ordonnances Anton Piller, Mareva et Norwich demeurent méconnues au Québec. Les auteurs de ce livre sont les premiers au Québec à consacrer tout un ouvrage à l'explication de ces ordonnances. Un outil de référence pour tout avocat du Québec pratiquant en litige où de tels recours sont nécessaires.



Nicole Lacasse*, *Droit de l'entreprise*, 7^e édition, Éditions Narval, Sillery, 2009, 536 p.

* Diplômée LL.B. 1980.

Cet ouvrage pratique traite des règles de droit applicables à l'entreprise de sa formation à sa dissolution. Il analyse la protection des informations et de la propriété intellectuelle, les devoirs et les responsabilités des administrateurs, les relations de travail, les principaux contrats de l'entreprise dans ses rapports avec ses clients et ses bailleurs de fonds, le commerce électronique et la faillite.



Jacques Lenoble* et Marc Maesschalck, *L'action des normes, éléments pour une théorie de la gouvernance*, Sherbrooke, Éditions de la Revue de droit de l'Université de Sherbrooke, 2009, 452 p.

* Docteur d'honneur de la Faculté 2009.

Depuis plus d'un siècle, les démocraties occidentales luttent pour soutenir à la fois l'efficacité économique et la justice sociale. Pourtant, le rapprochement de ces éléments demeure plus problématique que jamais. Cet ouvrage présente une nouvelle théorie de la gouvernance d'une grande portée pour la construction sociale des relations entre le droit, l'économie et la démocratie.





Le professeur émérite Pierre Blache.



Le récipiendaire lors de la cérémonie facultaire de la Collation des grades 2009.

PIERRE BLACHE ET PIERRE PATENAUDE

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'éméritat est un titre honorifique accordé à certains professeurs d'université en considération de leur contribution exceptionnelle au progrès de l'Université et de leurs distingués états de service. Lors de la Collation des grades du 26 septembre 2009, deux professeurs retraités de la Faculté de droit ont reçu le titre de professeur émérite. Il s'agit de Pierre Blache et de Pierre Patenaude, deux grands universitaires qui ont contribué de façon remarquable à l'évolution du droit de même qu'à l'essor de leur faculté d'appartenance.

PIERRE BLACHE

Pierre Blache s'est joint au corps professoral de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke en 1965, année où il a obtenu son diplôme d'études supérieures en droit public de l'Université de Montréal. L'équipe comptait alors huit professeurs réguliers (45 ans plus tard, elle en compte 36!). Il ambitionnait alors de poursuivre ses études de doctorat dès que lui serait accordé le congé prévu à cette fin.

Le contexte l'obligea toutefois à suspendre ce projet jusqu'en 1971. Il lui parut en effet impossible de refuser sa collaboration à la direction de la Faculté à titre de vice-doyen de 1968 à 1971. En 1975, il fut parmi les premiers professeurs de la Faculté à obtenir son doctorat. Il prit sa retraite en 2001 tout en poursuivant des activités de recherche jusqu'en 2007, à titre de professeur associé.

Le professeur Blache préparait soigneusement ses cours et veillait à développer un esprit

rigoureux et critique chez ses étudiants. Ce sont eux qui ont inspiré sa démarche intellectuelle, l'amenant tantôt à unifier et à synthétiser la matière, tantôt à en déployer la complexité par des analyses approfondies.

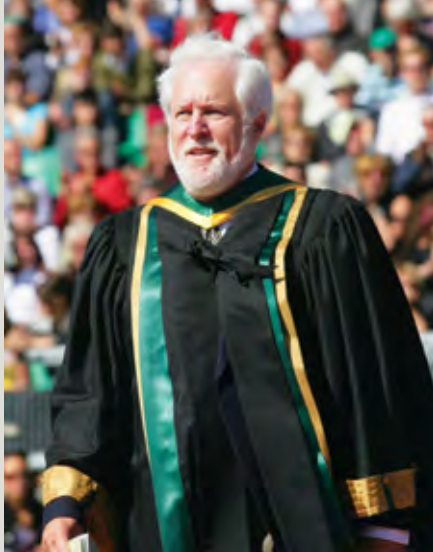
En recherche, il s'est distingué par son avant-gardisme, la rigueur de son analyse, la structure de sa pensée et la finesse de ses exposés. Il s'est intéressé entre autres au pouvoir réglementaire, au pouvoir judiciaire et à la liberté de circulation. Appelé à enseigner les droits de la personne, il a publié plusieurs études sur les normes anti-discrimination inscrites dans les Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés.

Ses publications lui ont souvent valu des invitations à participer à divers colloques nationaux et internationaux. Son expertise constitutionnelle étant reconnue et recherchée, il intervenait en mai 1987 lors de la Commission de l'Assemblée nationale sur l'Accord du lac Meech et traitait du pouvoir

fédéral de dépenser. En novembre 1991, il comparait devant la Commission de l'Assemblée nationale sur l'offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle. À titre d'expert invité, il a déposé à la même époque une étude sur l'avenir du Québec à l'intérieur ou à l'extérieur de la fédération canadienne.

Pierre Blache a participé de façon constante et importante à la gestion de la Faculté de droit. Doyen visionnaire de 1986 à 1990, il a piloté une audacieuse réforme du programme de baccalauréat en droit dont l'un des objectifs était d'y réserver une année d'activités pédagogiques optionnelles. Au niveau de l'Université, il a assumé la présidence de nombreux comités. L'un d'entre eux visait l'élaboration de recommandations relatives à la politique universitaire en matière de brevets. Basée sur ces recommandations, la politique adoptée est toujours en vigueur aujourd'hui.

Lors de la cérémonie facultaire de la Collation des grades, la professeure **Suzanne Comtois**



Le professeur émérite Pierre Patenaude.



Le récipiendaire entouré de la vice-rectrice aux études, Lucie Laflamme, et du doyen Daniel Proulx.

NOMMÉS PROFESSEURS ÉMÉRITES

(LL.L. 1976) a prononcé l'éloge du professeur Blache, concluant en ces mots : « La Faculté de droit lui est reconnaissante pour sa contribution remarquable à l'avancement des connaissances, mais aussi pour sa courtoisie, son dévouement et le respect qui a marqué ses rapports avec les collègues. » Le professeur émérite a accepté son nouveau titre avec la grâce et l'humilité qu'on lui connaît.

PIERRE PATENAUDE

Diplômé en droit de l'Université de Montréal, **Pierre Patenaude** a été embauché comme professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke en 1969. Dès son arrivée, l'une de ses priorités fut de rendre le cours de droit constitutionnel le plus motivant et dynamique possible, un objectif qu'il a atteint avec brio. En effet, les évaluations écrites que ses étudiants remplissaient chaque session témoignent avec éloquence de ses grandes qualités de pédagogue.

Le professeur Patenaude s'est aussi distingué aux plans de la recherche, de l'administration et du rayonnement international. Il a créé de toutes pièces le cours *Preuves modernes*, traitant des relations entre le droit et les sciences devant les tribunaux. Ce cours, très populaire, initia de nombreux étudiants à la recherche multidisciplinaire.

Au début de sa carrière, le professeur Patenaude décida de déployer ses activités de recherche et d'enseignement au sein des pays francophones. Conséquemment, il entreprit une recherche en droit comparé sur la protection de la vie privée. Dès 1972, il fut invité à enseigner à la Faculté de droit de l'Université de Montpellier. Précurseur en matière de rayonnement international, il a été conférencier dans plusieurs universités européennes, canadiennes et américaines. Il a aussi organisé quatre grands colloques internationaux qui ont eu lieu à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Ses publications et conférences attestent la constance et la pertinence de ses travaux de recherche. En plus de ses monographies et ouvrages en collaboration, il a publié plus de soixante articles dans des revues arbitrées. Une dizaine de ses écrits ont été traduits en anglais. En outre, il est le premier auteur québécois à avoir été admis à la prestigieuse Bibliothèque de droit privé de France.

Le professeur Patenaude est le doyen fondateur de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, qui a vu le jour en 1978. Cet accomplissement suscite chez lui presque autant de satisfaction que le fait de capter l'intérêt de ses étudiants et de ses lecteurs. Il a également assumé diverses responsabilités

auprès de sociétés savantes et d'associations de professeurs, en plus de siéger au conseil d'administration de l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke.

Dès l'année de son départ à la retraite en 2004, il fut élu président de l'Association des professeurs retraités de l'Université de Sherbrooke. Parallèlement, il a continué à œuvrer pour la Faculté en tant que professeur associé jusqu'en 2007. Depuis, il lui arrive de superviser des étudiants en stage et de donner des conférences. Il poursuit également des activités caritatives auprès d'enfants défavorisés. Il a d'ailleurs reçu en novembre 1983 le titre de Chevalier de l'Ordre de Malte, une distinction réservée à des personnes qui s'illustrent par leur comportement altruiste.

« Pour ses réalisations exceptionnelles et pour l'ensemble de sa carrière, la Faculté a l'honneur de décerner à monsieur Pierre Patenaude, le titre de professeur émérite », a déclaré le professeur **Pierre-François Mercure** lors de la Collation des grades du 26 septembre 2009. C'est avec son enthousiasme caractéristique que le professeur Patenaude a accueilli cette reconnaissance de la part de ses pairs.

LES GRANDS HONNEURS POUR ROBERT NORMAND

« Robert Normand, au nom du peuple québécois, je vous fais Officier de l'Ordre national du Québec ». Cette formule a été solennellement prononcée par le premier ministre Jean Charest le 17 juin 2009. Monsieur **Robert Normand** (L.L. 1960) a été sous-ministre en titre pendant dix-huit ans, de la Justice, des Finances et des Affaires intergouvernementales. Il a travaillé étroitement avec sept premiers ministres issus de trois formations politiques différentes.

« Vous avez participé de plain-pied à la naissance du Québec moderne, a déclaré le premier ministre dans son éloge. Vous avez contribué à faire naître le ministère de l'Éducation, l'Université du Québec, les cégeps, l'aide sociale, la Charte québécoise des droits et libertés et l'Aide juridique, pour ne donner que quelques exemples. »

Le grand commis de l'État québécois n'en est pas à ses premiers galons. La longue liste de distinctions qu'il a reçues contient entre autres les titres de Chevalier de la Légion d'Honneur de France et de Commandeur de l'Ordre Royal de l'Étoile Polaire de Suède. « J'ai déjà été honoré de diverses façons au cours de ma carrière, mais cette reconnaissance me touche très profondément », confie Robert Normand, évoquant le majestueux Salon rouge où s'est déroulée la cérémonie, et l'impressionnant auditoire composé de dignitaires, d'invités et des 34 récipiendaires 2009 de la prestigieuse insigne de l'Ordre national du Québec.

Robert Normand a mené une carrière longue, diversifiée et parfois difficile, mais surtout très prolifique, que ce soit dans les sphères



Robert Normand en compagnie du premier ministre Jean Charest lors de la Cérémonie des nominations de l'Ordre national du Québec 2009.

gouvernementale, juridique, communautaire ou médiatique. Il a notamment été pdg de Télé-Québec et président-éditeur du quotidien *Le Soleil*. Parmi ses nombreuses activités bénévoles, mentionnons qu'il a prêté main-forte à la Campagne majeure de financement de l'Université de Sherbrooke de 1995-2000.

Autre fait saillant à souligner, il a été élu vice-président de l'association étudiante de la Faculté de droit à la fin des années 50 et membre du conseil de l'Association générale des étudiants de l'Université de Sherbrooke (AGEUS), au sein de laquelle il fut responsable des relations publiques (une vocation se profilait déjà!). C'est à ce titre qu'il a mis sur pied *Télé-carabins*, une émission hebdomadaire à la télévision de Sherbrooke, où il recevait des étudiants ayant quelque talent ou projet à mettre en valeur. Une entreprise qui lui a valu le « Mérite or » de l'AGEUS. Certains diplômés ont peut-être quelques souvenirs – en noir et blanc – de cette belle initiative!



DENIS PARÉ

VICE-PRÉSIDENT ÉLU AU SEIN DU MOUVEMENT DESJARDINS

En avril 2009, M^e Denis Paré (LL.L. 1976, DDN 1977) a été élu vice-président du conseil d'administration de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec. Le notaire, qui a toujours été très engagé dans sa communauté, était déjà président du Conseil régional des Caisses Desjardins des Cantons-de-l'Est depuis 2001.

À titre de vice-président, M^e Paré peut être appelé à agir comme porte-parole du Mouvement des caisses Desjardins à certaines occasions, aux niveaux provincial, national et international. Il siège également au comité exécutif, prenant part activement aux décisions et aux orientations du 6^e plus important groupe financier coopératif au monde, avec 5,8 millions de membres, 42 000 employés, 6300 dirigeants élus et un actif global de 163 milliards \$.

« Desjardins, c'est notre levier collectif de développement économique et social », affirme M^e Paré. Le mouvement coopératif représente pour lui une alternative au capitalisme à l'état pur, car c'est une communauté de membres qui influence les décisions, et non une poignée d'actionnaires. « L'économie à l'échelle mondiale a été éprouvée ces dernières années, aussi, je suis convaincu que la formule coopérative contribue à un développement durable et inaliénable. »

Son parcours au sein du Mouvement Desjardins n'est pas banal. En 1978, il fondait la Caisse populaire de Fleurimont. À l'époque, il venait tout juste de quitter les bancs de la Faculté de droit! L'engagement bénévole, le notaire Paré est tombé dedans quand il était petit. À 15 ans, il fondait les Loisirs Jeunesse de son patelin (maintenant l'arrondissement Fleurimont de la Ville de Sherbrooke).

À la Faculté de droit, Denis Paré a été chargé de cours de 1994 à 2005. Il s'est également impliqué dans la promotion de sa profession, ayant été membre du conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec de 1984 à 1990. « Je suis notaire dans l'âme. Je n'ai jamais voulu abandonner la pratique notariale », dit celui qui a fondé le cabinet sherbrookoise Paré-Tanguay Notaires en 1977 avec son collègue de classe M^e Bernard Tanguay (LL.L. 1976, DDN 1977). L'étude est aujourd'hui affiliée au groupe PME INTER Notaires.

Toujours actif dans sa communauté, M^e Paré est président de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie et membre du conseil d'administration du CHUS. Comment arrive-t-il à mener toutes ces activités de front? La réponse est typique : « Parce que j'aime ça! »

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Denis Paré et sa fille Myriam Paré (2001, DDN 2002) ont tous deux étudié à la Faculté, en plus d'y enseigner le droit notarial. Ils ne sont pas nos seuls diplômés de génération en génération. En voici d'autres :

- Jacques Blanchette (1971) et son fils Jean-Guillaume Blanchette (2006)
- Pierre Boily (1963) et son fils Jean-Charles Boily (1987)
- Jean-Claude Boutin (1967) et sa fille Caroline Boutin (1992)
- Martin Bureau (1974) et son fils Philippe Bureau (1999)
- Richard Larkin (1979), son épouse Manon Saint-Cyr (1978) et leur fille Julie St-Cyr Larkin (2009)
- Charlotte Lemieux (1986) et son fils Frédéric Antoine Lemieux (1996)
- Marc-André Martel (1970) et son fils Éric Martel (1997)
- André Monette (1982), son épouse Hélène Houle (1978) et leur fille Caroline Monette (2009)
- Diane Sabourin (1976) et sa fille Audrey Sabourin-Papineau (2009)

VÉRONIQUE FRASER

MEILLEUR MÉMOIRE DE MAÎTRISE AU QUÉBEC

Fraîchement diplômée de la maîtrise en common law et droit transnational, M^e Véronique Fraser (LL.B. 2007, LL.M. 2009) a reçu le Prix Minerve 2009 décerné par les Éditions Yvon Blais pour le meilleur mémoire de maîtrise au Québec. L'éditeur publiera prochainement l'ouvrage primé sous forme de monographie dans la Collection Minerve.

Le mémoire de M^e Fraser porte sur l'implication de la société civile par voie d'*amicus curiae* auprès des groupes spéciaux et de l'Organe de règlement des différends de l'OMC. L'expression *amicus curiae* désigne l'individu qu'une cour de justice peut entendre sans formalités dans

le but de rechercher des éléments propres à faciliter son information. C'est le professeur Jean-François Roberge (LL.B. 1996, LL.M. 2003, LL.D. 2007) qui a agi comme directeur de recherche. « Il m'a poussée à me surpasser et m'a soutenue activement tout au long du processus de rédaction », souligne la lauréate avec beaucoup de reconnaissance.

« L'Organisation mondiale du commerce m'a toujours fascinée, explique M^e Fraser, car il s'agit de la seule organisation internationale qui permet l'imposition de sanctions économiques contraignantes aux États qui manquent à leurs obligations. J'étais particulièrement intéressée à en



connaître davantage sur l'Organe de règlement des différends, sur lequel repose en grande partie le succès de l'OMC. »

Véronique Fraser montre tous les signes d'un avenir brillant. En 2009, elle a effectué un stage à Vienne au sein de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, dans le département d'arbitrage international et conciliation. Poursuivant sur sa lancée, elle étudie présentement à l'Université Pepperdine en Californie, où elle obtiendra bientôt sa maîtrise en droit et règlement des différends.

MAXIME DEA

STAGIAIRE À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

M^e Maxime Dea (LL.B. 2006) compte parmi les 27 stagiaires recrutés cette année à la Cour suprême du Canada. Environ 200 postulants par année tentent leur chance, tous parmi les meilleurs étudiants de chacune des facultés de droit du Canada. Son rôle? Agir comme auxiliaire juridique auprès de la juge Marie Deschamps.

« Ce poste est une occasion incroyable de participer aux plus importants débats juridiques qui animent le pays », déclare Maxime Dea. Au cœur de ses fonctions, on retrouve la recherche juridique, l'analyse des positions des parties et l'étude des mémoires et autres documents

qu'elles fournissent. « Il va sans dire que les décisions qui se rendent jusqu'à Ottawa sont de nature à influencer l'évolution de notre droit. C'est donc un immense honneur de contribuer à cette mission », considère le stagiaire.

M^e Dea a déjà reçu une longue liste de prix et bourses pour l'excellence de son dossier scolaire de même que pour son sens de l'engagement. Il a déjà contribué à des publications d'envergure, tout en poursuivant ses études de common law à l'Université Queen's où il a obtenu son J.D. Il a effectué un stage à Vancouver chez Borden Ladner Gervais LLP. Autre fait



intéressant, il a performé en basketball et en football pendant son parcours collégial. Mentionnons enfin qu'il siège au conseil d'administration d'un organisme de prévention du décrochage scolaire. Avec autant de cordes à son arc, on peut le qualifier de juriste plus que complet!

DENISE PRATTE

DOUÉE POUR LE BONHEUR

par Diane Bergeron

Enfant, elle voulait être trapéziste dans un cirque. Rêve sensé à bien y penser, car la recherche de l'équilibre est le fil conducteur de sa vie. Huitième d'une famille de neuf enfants, **Denise Pratte** a su développer une grande adaptabilité. Une qualité qui n'est pas étrangère à sa capacité de trouver le bonheur là où elle se trouve, à travers contraintes et infortunes.

Les anciens étudiants de Denise Pratte se souviendront de son rire ample et libre. De sa spontanéité aussi et du plaisir palpable qu'elle prend à enseigner. « Je me sens très appréciée comme professeure. Je suis flattée lorsque mes étudiants me disent que ça paraît que j'aime enseigner. Avec eux, la rétroaction est immédiate. Ils sont durs parfois, mais ils sont justes. »

Professeure à la Faculté de droit depuis 1985, Denise Pratte a assumé bon nombre d'engagements aux niveaux facultaire et universitaire. Elle est actuellement vice-doyenne aux affaires étudiantes et secrétaire de Faculté, un poste qu'elle a déjà occupé de 1997 à 2000. « Faire partie de l'équipe de direction de la Faculté me permet d'être au cœur de l'action. C'est très valorisant aussi, parce qu'on a l'impression d'être utile. »

L'exercice du droit en tant qu'avocate a été pour elle une expérience à la fois fondatrice et décevante. « J'ai vite réalisé que la confrontation n'était pas pour moi. Je n'aimais pas du tout passer du temps à m'obstiner avec l'autre avocat, avec le juge ou même avec le client. » Éternelle étudiante, elle aime surtout apprendre et se consacrer à des tâches variées. Entre la recherche, l'enseignement et la gestion, elle a trouvé à l'Université un terreau fertile pour assouvir sa soif de connaissance.



Bonne joueuse

La professeure Pratte a découvert le sport vers l'âge de 19 ans. « Quand j'ai commencé à pratiquer le tennis, j'ai réalisé que j'étais plutôt bonne. Pas question de jouer doucement *pour le fun!* Je donne toujours le maximum. » Sur un court de tennis, elle se sent en confiance, comme sur le vert d'ailleurs. Le golf est une autre activité qu'elle pratique avec beaucoup d'application. Attirée par les sports qui demandent des habiletés techniques et analytiques, elle apprécie aussi se trouver au cœur de la nature.

La vie familiale est un des piliers sur lesquels repose son équilibre. Ses deux filles ont une maman bien présente, avec qui elles partagent diverses activités. « Nous jouons souvent à des jeux de société. Encore là, je me donne à 100 %. Pas question de laisser gagner les enfants! J'ai appris cela de mon père. Il me battait aux cartes, même si je pleurais. »

Denise Pratte avoue être une fiefcée compétitrice. À sa décharge, elle est apparemment bonne perdante. Bien qu'on la considère parfois comme une fille modèle, il paraîtrait que la soif de compétition n'est pas son seul vice. En effet, *Paroles de droit* a appris qu'elle a récemment été accusée des sept péchés capitaux. Le procès aurait eu lieu lors de la réception organisée par ses amis pour son 50^e anniversaire. Bonne joueuse, elle a plaidé : coupable!

L'EXAMEN DES TITRES IMMOBILIERS

COMPRENDRE POUR MIEUX APPLIQUER

par Nicolas Ouimet

Événement charnière en droit québécois, la mise en vigueur du *Code civil du Québec* en 1994 a modifié de façon importante les règles et la pratique relatives à l'examen des titres immobiliers. L'un des soucis du législateur était de mieux garantir la sécurité des titres immobiliers et d'établir un système fiable d'accès et d'analyse des informations. C'est ce qui a amené la professeure **Lucie Laflamme**, M^e **Marie Galarneau** et M^e **Pierre Duchaine** (LL.L. 1979, DDN 1980, LL.M. 2000) à entreprendre une étude approfondie de cette transformation du droit dans le but d'en extraire un référentiel à jour.

Ces travaux de recherche ont mené à la 3^e édition de l'ouvrage *Jean Gagnon : L'examen des titres immobiliers*. Comme le notent les auteurs, il s'agit d'un ouvrage qui concilie les règles et les pratiques développées entre 1994 et 2009, tout en ayant un regard sur l'évolution précédant l'entrée en vigueur du nouveau Code civil.

Garantir la validité des titres

Avant 1994, l'examen des titres était critique puisque le système de publicité établi ne permettait pas de garantir à lui seul la sécurité des titres. Comme le droit

détenu ne pouvait être établi avec certitude par le titre dûment publié, entachant possiblement la chaîne des titres, et que la validité des actes n'est pas une condition pour obtenir un enregistrement, l'examineur de titres immobiliers devait poursuivre une activité continue de contrôle de validité et d'analyse des titres.

Cette problématique devait être résolue par la mise en place d'une structure de publicité des droits en deux phases qui, ultimement, faisait en sorte que les droits inscrits à l'égard d'un immeuble immatriculé seraient réputés connus des tiers et réputés exister après dix ans. Cet objectif s'inscrivait notamment dans un contexte où l'on prévoyait une disparition progressive du rôle de l'examineur. Cependant, en l'an 2000, le législateur a abandonné l'idée d'une deuxième phase, ne conservant qu'un système de publicité fondé sur le dépôt de documents, tel que mis en place bien avant 1994.

Contrairement à ce que l'on a d'abord pu penser, ce retour en arrière n'éclipsait pas les intentions initiales du législateur qui souhaitait accroître la force probante des inscriptions au registre. En effet, les articles 2943 et 2944 du *Code civil du Québec*

créent respectivement une présomption simple de l'existence des droits prévus au registre foncier et de leur connaissance par les tiers.

Sur la base de cette présomption simple et des autres modifications ou nouvelles règles instaurées par le législateur, par exemple l'article 3009 du Code civil où le législateur accorde une importance aux éléments attestés d'un acte, il convient de réfléchir au rôle de l'examineur par rapport à la personne qui a rédigé un acte et la personne qui l'atteste. Au terme de cette réflexion, la professeure Laflamme note que l'examineur ne devrait pas refaire le travail du rédacteur de l'acte et de la personne qui l'a attesté, à moins que les informations dont il dispose soient insuffisantes ou laconiques. Cette conclusion n'a pas pour effet de diminuer le rôle de l'examineur, mais de bien le positionner au regard des règles actuelles de droit.

Le rôle de l'examineur

L'examen des titres immobiliers a pour objectif de garantir au client un titre immobilier incontestable. L'examineur doit par exemple se poser les questions



suivantes : le vendeur est-il le véritable propriétaire de l'immeuble? A-t-il le droit et la capacité de vendre? Y a-t-il des charges ou des droits réels susceptibles d'affecter, de limiter ou de dévaluer un droit de propriété? Les actes de mutation constituent-ils une chaîne ininterrompue?

Au surplus, l'examineur doit s'assurer que toutes les règles de droit existantes au moment de chacune des transactions applicables à un immeuble immatriculé ont été respectées. L'examen de titres immobiliers peut donc être un travail fastidieux et complexe, particulièrement si l'on considère la responsabilité professionnelle de la personne qui l'accomplit.

Un ouvrage de référence

Outil de travail pour l'examineur, le volume assure une bonne compréhension de la théorie des nullités, en distinguant la nullité relative de la nullité absolue. Un court chapitre rappelle l'importance de ces deux concepts, tant sur le plan de la pratique que pour la suite de l'ouvrage qui porte sur l'examen des vices entraînant la nullité d'un titre. Maîtriser la théorie des nullités permet à la personne qui corrige

un titre de mieux cerner qui est susceptible de soulever la nullité et si cette nullité peut être corrigée ou palliée.

La recherche a aussi porté sur des aspects pratiques peu traités dans la littérature juridique. Ainsi, le chapitre huit de l'ouvrage porte sur les pouvoirs des personnes qui interviennent à l'acte. On y aborde l'examen des titres sous divers angles : les pouvoirs du fiduciaire, du tuteur ou du mandataire à comparaître à l'acte. Aussi, on a également étudié l'examen des titres dans les cas de copropriété, un sujet peu traité par la jurisprudence et la doctrine.

En somme, le travail de recherche a permis de systématiser l'information juridique relative à l'examen des titres afin d'en extraire non seulement des outils pour le professionnel, mais aussi une méthode d'analyse rigoureuse permettant à l'examineur de dépister les erreurs, de qualifier adéquatement chaque situation et de corriger les titres.

LUCIE LAFLAMME

ÉTUDES

- LL.B., Université Laval, 1989
- DDN, Université Laval, 1990
- D.E.S.S., Université de Montpellier I, 1991
- LL.D., Université Laval, 1998

CARRIÈRE

- Vice-rectrice aux études à l'Université de Sherbrooke depuis 2009
- Professeure invitée aux universités de Montpellier I et de Lyon II, en 2008-2009
- Vice-doyenne à l'enseignement à la Faculté de 2004 à 2008
- Directrice du programme de droit notarial de 1998 à 2008
- Professeure à la Faculté de droit depuis 1998
- Membre de la Chambre des notaires depuis 1990

MON SÉJOUR D'ÉTUDES AU DANEMARK

par Bahareh Mahdavi - Étudiante au baccalauréat en droit

En tant qu'étudiants, d'innombrables possibilités nous sont offertes lors de notre parcours universitaire. C'est à nous de saisir chaque occasion et d'en profiter. Les deux premières années à la Faculté de droit peuvent sembler parfois arides, puisque la plupart des cours font partie d'un programme obligatoire. Cependant, la troisième année réserve une panoplie d'options : participer à un concours de plaidoirie, s'engager dans une activité de bénévolat juridique créditée ou encore vivre une expérience à l'étranger par l'intermédiaire d'un échange interuniversitaire.

Pour ma part, j'ai choisi d'entamer ma troisième année d'études en droit à l'Université d'Århus au Danemark, où j'ai séjourné à l'automne 2009. Århus est la deuxième plus grande ville du Danemark avec environ 300 000 habitants. Pendant ma session d'études, j'habitais en résidence universitaire avec des étudiants internationaux et danois, ce qui amenait une belle dynamique « à la maison ».

La vie étudiante y est bien différente de celle qu'on connaît à Sherbrooke. Au Danemark, les étudiants se déplacent à bicyclette. Une de mes premières démarches fut donc de me procurer un vélo. Pas facile, car si la majorité des Danois parlent l'anglais, les journaux et les petites annonces sont écrits en danois. Les sites de traduction sur Internet sont vite devenus indispensables pour moi ! Mes cours à l'Université étaient en anglais ; mais, il me fallait déchiffrer quelque peu le danois pour me débrouiller au quotidien. Dans un tel contexte, faire l'épicerie peut représenter tout un défi !

Selon une étude menée par l'Université de Leicester au Royaume-Uni, le peuple danois serait le plus heureux de la planète. Pourtant, il est imposé à des taux fulgurants, le coût de la vie au Danemark est absolument ahurissant et son climat ne ressemble pas tout à fait celui des tropiques ! Toutefois, selon mon expérience,



L'auteure pose devant la Petite Sirène. Cette statue trônant sur un rocher du port de Copenhague est le symbole de la ville et sa principale attraction touristique.

le système danois constitue le modèle de société moderne le plus près de l'idéologie socialiste. Les Danois faisant presque exclusivement partie de la classe moyenne, on ne distingue pas les riches des pauvres. Ce pays dispose d'un système de santé universel et les études universitaires y sont gratuites. Les étudiants reçoivent même une indemnité mensuelle du gouvernement afin de poursuivre leurs études.

La Conférence sur les changements climatiques vue par les universitaires danois

En décembre dernier a eu lieu la tant attendue Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. La capitale du Danemark a été surnommée pour l'occasion « Hopenhagen », ville de l'espoir. Cette conférence avait pour but d'établir un cadre pour la gestion des changements climatiques après 2012. Les deux semaines de négociations mouvementées n'ont pas manqué d'alimenter les conversations dans la communauté étudiante danoise.

Malgré la participation active des pays émergents comme la Chine et l'Inde, les disparités entre les positions des nations industrialisées et celles des pays en voie de développement ont considérablement freiné les négociations. Le tout se joua dans les dernières journées, avec pour résultat une timide déclaration visant à limiter le réchauffement climatique à 2 °C. La déception était particulièrement palpable chez les étudiants danois. En effet, l'absence d'un traité contraignant portait atteinte à leurs valeurs et à leurs actions quotidiennes pour lutter contre les changements climatiques.

LA SAGA DES CONJOINTS DE FAIT AU-DELÀ DE LOLA

par M^e Guy Lefrançois

M^e Guy Lefrançois est notaire et analyste fiscal senior chez CCH Canadienne Ltée. Chargé de cours en droit de la famille à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, il est l'auteur de l'ouvrage *Les conventions et les partages entre conjoints*, publié chez Wilson et Lafleur.

L'affaire « Lola » a sans contredit été l'une des causes les plus médiatisées de l'année 2009. Cela s'explique par les sommes d'argent en jeu, évidemment, puisque monsieur était milliardaire, mais aussi parce que le débat touchait une proportion importante de la population québécoise, soit les conjoints de fait.

Rappelons le contexte : après avoir fait vie commune pendant sept ans et être devenus parents de trois enfants, Monsieur et Madame se séparent à l'automne 2001. Peu de temps après, Madame intente des procédures judiciaires et un jugement rendu en 2006 règle les questions relatives au soutien et à la garde des enfants. Le couple n'ayant pas été marié, Madame ne peut réclamer une pension pour ses propres besoins ni un partage des biens de la famille. Elle demande donc que l'inapplicabilité aux conjoints de fait des droits alimentaires, du régime primaire et des régimes matrimoniaux soit déclarée inconstitutionnelle, ce que la Cour supérieure rejette dans un jugement rendu en juillet 2009.

Il ne faut pas s'en surprendre car, en 2002, la Cour suprême du Canada s'était prononcée dans le même sens sur un dossier similaire provenant de la Nouvelle-Écosse : l'affaire *Walsh*. Le jugement de notre Cour supérieure en tire d'ailleurs un appui.

Par ces décisions, les tribunaux renvoient au législateur la responsabilité d'établir le degré approprié d'encadrement de l'union de fait, mais surtout ils appellent les conjoints à se prendre en mains. Ceux-ci disposent en effet de toute la liberté voulue pour encadrer conventionnellement leurs relations pendant la durée de l'union et même prévoir des mécanismes de partage et de compensation applicables en cas de rupture. Il n'en tient qu'à eux de s'en prévaloir... et au juriste de les conseiller en ce sens.

La création d'un contrat de vie commune doit toutefois se faire sous le signe de la prudence et de la prévoyance. Selon le type d'encadrement voulu, divers aspects peuvent être abordés : contribution aux charges économiques de l'union, propriété



et gestion des biens, pension alimentaire, partage et indemnisation en cas de rupture. En fait, la marge de manœuvre des conjoints de fait est même plus grande que celle des personnes mariées, car ils ne sont assujettis à aucune règle impérative.

En revanche, le juriste ne doit pas perdre de vue que le contrat est la seule loi des parties, d'où l'importance de ne rien laisser au hasard. Par exemple, si des conjoints souhaitent prévoir un soutien alimentaire à la fin de l'union, il faut alors déterminer les paramètres de fixation, les modalités de paiement, une indexation, un mécanisme de révision et peut-être surtout une échéance. Si le couple opte pour un partage d'actifs, il faut indiquer les biens visés, préciser le mode et la date d'évaluation et détailler l'exécution, à moins que les conjoints ne préfèrent simplement calquer les règles du patrimoine familial...

Les discussions suscitées par l'affaire Lola sont loin d'être terminées, car la Cour d'appel se penche actuellement sur la question. Or, en attendant un éventuel arrêt ou une hypothétique intervention législative, les conjoints de fait devraient avoir comme mot d'ordre de s'informer, de consulter et d'agir. La sécurité juridique et économique relève à la base des justiciables, plus que du législateur ou des tribunaux.



LES RECOURS EXTRAORDINAIRES EN MATIÈRE DE FRAUDE COMMERCIALE

par M^e Mathieu Piché-Messier

Associé chez Borden Ladner Gervais s.r.l., s.e.n.c.r.l., M^e Mathieu Piché-Messier (LL.B. 1997) est spécialisé en droit civil et commercial, plus particulièrement en matière de fraude commerciale, piraterie, litige de haute technologie et propriété intellectuelle. Il est coauteur du livre *L'injonction et les ordonnances Anton Piller, Mareva et Norwich*, publié en 2009 chez LexisNexis.

À l'ère où la piraterie, la contrefaçon, la violation des droits de propriété intellectuelle, le vol de secrets de commerce, le détournement de fonds, le blanchiment d'argent, le vol d'identité et la fraude commerciale battent leur plein, il importe de connaître les différents outils procéduraux dont disposent les particuliers et les entreprises qui croient faire l'objet d'une telle fraude.

Toutefois, lorsqu'une situation frauduleuse survient, l'efficacité des actions qui suivent dépendra de l'aptitude à reconnaître la situation et à déterminer le bon recours à utiliser. Le secret de la réussite de ces recours dépend de la vitesse de réaction et de la qualité de la préparation des parties impliquées, du demandeur à ses procureurs. Les recours extraordinaires les plus efficaces? Les ordonnances d'injonction Anton Piller, Mareva et Norwich, entre autres.

L'ordonnance d'injonction Anton Piller est un ordre de la cour de se « laisser saisir » dans le but d'empêcher que le défendeur ne fasse disparaître ou ne détruise les éléments de preuve qui pourraient s'avérer déterminants dans un éventuel litige. À cause de sa nature intrusive, les tribunaux ont adopté une approche plutôt restrictive en se montrant réticents à accorder un tel recours. En effet, l'ordonnance Anton Piller, maintes fois qualifiée « d'arme nucléaire » en droit civil, est à la limite des pouvoirs d'intervention des tribunaux et doit donc être utilisée avec prudence.

L'ordonnance d'injonction Mareva, aussi connue sous le nom anglais de *freezing order*, permet à la partie requérante de saisir ou de geler certains actifs en possession du défendeur ou d'une tierce partie afin d'en empêcher la disparition.

L'ordonnance d'injonction Norwich, aussi appelée « interrogatoire préalable en *equity* » dans le contexte d'une cour fédérale, permet à celui qui s'en prévaut d'obtenir de l'information essentielle détenue par un tiers. Cette information peut être relative à des documents ou encore à l'identité de l'auteur d'une faute. Ce recours s'exerce avant même que ne soit intentée une action.

Quoique complexes, ces recours s'avèrent très efficaces. Les tribunaux privilégient une interprétation stricte de l'émission de telles ordonnances d'injonction. Elles doivent donc être préparées avec la plus grande précision et exécutées dans le respect des droits de toutes les parties.

Pour en savoir davantage sur les recours extraordinaires en matière de fraude commerciale, lire le dossier duquel est tiré le présent texte « Recours extraordinaires en matière de propriété intellectuelle : Les ordonnances de type Anton Piller, Mareva et Norwich » rédigé par Mathieu Piché-Messier et Marie-Aude Pigeon dans la revue Développements récents en droit de la propriété intellectuelle, octobre 2009.

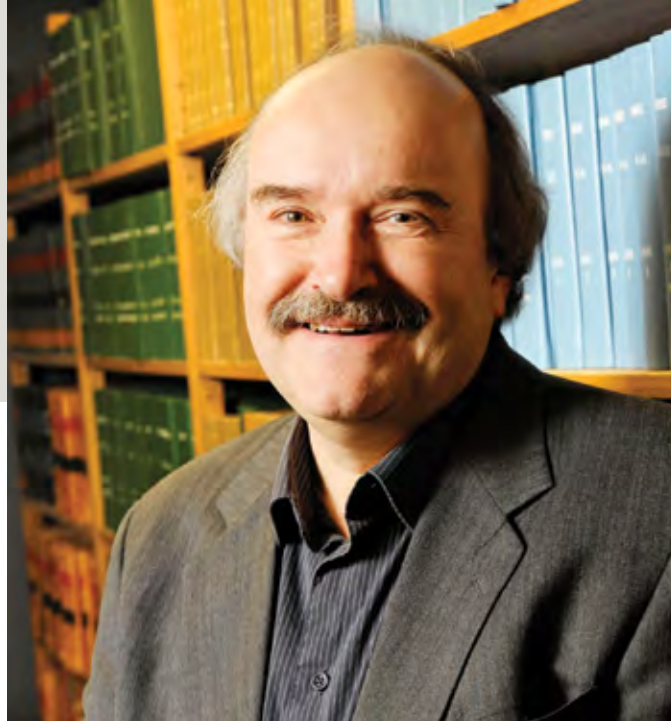
MOT DU PRÉSIDENT DE L'ADDUS

DES DIPLÔMÉS ET DES FUTURS DIPLÔMÉS

Du latin au français, le Conventum s'est transformé en Retrouvailles à l'automne dernier. Plus de 200 personnes se sont inscrites à cette activité qui a eu lieu le 19 septembre 2009. Les photos que vous retrouverez dans ces pages vous donneront une petite idée de la joie qu'avaient à se retrouver nos diplômés des promotions ayant reçu leur diplôme de premier cycle lors d'une année se terminant par « 4 » ou par « 9 ».

Si vous avez décroché votre diplôme de 1^{er} cycle (licence ou bac, selon les époques) une année se terminant par « 5 » ou par « 0 », c'est à votre tour d'être convié aux Retrouvailles. Veuillez déjà noter à votre agenda que les Retrouvailles 2010 se dérouleront le **samedi 16 octobre**. Planifiez vos voyages avant ou après, ayez déjà fermé le chalet, oubliez la chasse ou le magasinage à cette date, vos collègues de promotion ne peuvent se passer de votre présence. Vous recevrez sous peu votre lettre d'invitation contenant les détails de cette journée qui sera, à n'en pas douter, mémorable.

Avec l'édition 2010 des Retrouvailles, nous terminerons un premier tour de toutes les promotions depuis la première en 1957 jusqu'à celle de 2005, qui souligne ses cinq ans cette année. À ce jour, 39 promotions ont déjà été conviées lors des quatre éditions précédentes des Retrouvailles. Nous ajouterons 10 nouvelles promotions cette année avant de repartir pour un 2^e tour en 2011.



Pendant ce temps, plus de 1200 étudiants en droit, répartis sur trois cycles de formation universitaire, travaillent avec acharnement à se créer un bagage de souvenirs qu'ils échangeront lors de retrouvailles futures.

Parmi eux se retrouvent 96 lauréates et lauréats qui ont reçu bourses, mentions ou médailles lors d'une cérémonie tenue le 19 novembre dernier. À l'époque où je fréquentais cette jeune faculté, il n'y avait guère plus que la médaille du Lieutenant-gouverneur et les prêts et bourses du ministère de l'Éducation à se partager. Les choses ont bien changé, et pour le mieux!

Lors de cette remise, c'est plus de 135 000 \$ que se sont partagés les récipiendaires, dont plus de 70 000 \$ pour des étudiants du premier cycle. Une de ces bourses a été attribuée par le Fonds des diplômés de l'Université de Sherbrooke. Il faudrait penser à ce que dans un proche avenir, il y ait une ou des bourses remises par l'ADDUS à partir des dons ciblés que nous pourrions faire. Nous en reparlerons.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André-Gilles Brodeur'.

André-Gilles Brodeur (LL.L. 1971)
Président de l'Association des diplômés en droit
de l'Université de Sherbrooke (ADDUS)



Le cocktail de bienvenue.

RETROUVAILLES 2009

HAUTE FRÉQUENTATION ET PLAISIR À L'HONNEUR!

Les Retrouvailles des diplômés de la Faculté de droit ont eu lieu le 19 septembre 2009. Environ 200 personnes ont pris part à l'événement, un succès de fréquentation inégalé jusqu'ici! Quarante-six d'entre elles ont assisté aux conférences données pour l'occasion, se prévalant ainsi de crédits reconnus aux fins de la formation continue.

Sous la présidence du juge Yvon Roberge, ces retrouvailles chaleureuses et animées visaient les promotions 1959, 1964, 1969, 1974, 1979, 1984, 1989, 1994, 1999 et 2004. Les diplômés qui ont profité de l'événement pour revenir sur les lieux de leur *alma mater* ont été guidés par des membres de la relève, tous puisés au sein de l'Association générale des étudiants en droit. Autres faits saillants : la prestation jazzée du quartette de Michel Donato pendant le cocktail, gracieuseté de M^e André Leduc (LL.L. 1979), et la soirée karaoké avec défis entre les promotions.

Pour mieux apprécier l'événement en images, visionnez le photoreportage au www.USherbrooke.ca/droit/faculte/diplomes (choisir ADDUS, puis Activités et information de l'ADDUS).



Le président de l'ADDUS M^e André-Gilles Brodeur, le président d'honneur des Retrouvailles 2010 l'honorable Yvon Roberge, et le doyen Daniel Proulx.



Des convives de la promotion 1974.



Un premier groupe de diplômés de la promotion 1979.

RETRouvAILLES 2009



Un deuxième groupe de diplômés de la promotion 1979.



Le groupe de diplômés de la promotion 1984.



La plus nombreuse promotion participante : 1989.



Des convives de la promotion 1994.



Des représentants de la promotion 1999.



La plus jeune promotion de cette édition des Retrouvailles : 2004.

INVITATION SPÉCIALE LE 6 MAI LE PRINTEMPS DE LONGUEUIL !

Tous les diplômés de la Rive-Sud et du Grand Montréal sont conviés. Le but de l'invitation : découvrir le nouveau Campus de Longueuil... et joindre l'utile à l'agréable. Quel est cet événement unique et attendu? « Le Printemps de Longueuil! »

Au programme, il y aura la visite du nouveau Campus de Longueuil, un cocktail de réseautage et trois activités de formation continue. Offertes en après-midi, les formations permettront aux participants de profiter des créneaux d'expertise de la Faculté de droit à Longueuil. Ces activités

sont reconnues par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec aux fins de la formation continue obligatoire.

Formations offertes

- **Examen des titres immobiliers : études de cas**, par la professeure Lucie Laflamme et M^c Pierre Duchaine
- **Négociez de nouvelles clauses d'arbitrage**, par M^c Diane Sabourin
- **Développements récents en droit de la santé**, par M^c Jean-Pierre Ménard

Information et inscription à la visite ou au cocktail :

www.USherbrooke.ca/droit (cliquer sur le bouton « Printemps de Longueuil »)

Information et inscription aux formations :

www.USherbrooke.ca/cufc-catalogue/droit
Nicolas.Ouimet@USherbrooke.ca
819 821-8000, poste 63489



RETRouvailles 2010

C'est avec grand plaisir que l'Association des diplômés en droit de l'Université de Sherbrooke invite les promotions 1960, 1965, 1970, 1975, 1980, 1985, 1990, 1995, 2000 et 2005 à participer aux Retrouvailles 2010. Celles-ci auront lieu à Sherbrooke le samedi 16 octobre prochain. Ne manquez pas cette occasion de reprendre contact avec vos amis et connaissances de la Faculté!

Pour plus d'information :

Secrétariat de la Faculté de droit
819 821-8000, poste 63500
1 800 267-8337, poste 63500

www.USherbrooke.ca/droit/faculte/diplomes/ (les détails sur l'événement seront mis en ligne au cours des prochains mois).

Coupon d'inscription aux Retrouvailles du 16 octobre 2010

Nom : _____

Promotion : _____ Nombre de personnes (encercler) : 1 2

Nom de la personne qui m'accompagnera : _____

Courriel pour recevoir une confirmation d'inscription : _____

Paiement joint (cocher) : 80 \$ (personne seule) 135 \$ (personne accompagnée)

N.B. Faire le chèque à l'ordre de : ADDUS

Poster ce coupon et votre paiement à :
ADDUS

Faculté de droit
Université de Sherbrooke
2500 boul. de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

CLINS D'ŒIL

Bachand, André (1964) — A été nommé ambassadeur de l'UNESCO par le premier ministre Harper.

Beaubrun H., Jean-Emmanuel (2006) — S'est joint au bureau de Montréal du cabinet Woods. Il a remporté le concours Gale en 2006 et le concours Laskin en 2009.

Bernier, Alain (1989) — Est premier vice-président et directeur des affaires juridiques chez Interactive Brokers.

Blanchette, François (1990) — A été nommé juriste expert au Service des poursuites pénales du Canada à Montréal. M^e Blanchette est également chargé de cours au programme de 2^e cycle de lutte contre la criminalité financière de l'Université de Sherbrooke à Longueuil.

Bodnar, Éric (1989) — A joint les rangs de la firme de services financiers Canaccord Wealth Management en tant qu'avocat et conseiller en investissement.

Carignan, Claude (1987) — A été nommé au Sénat canadien.

Charest, Jean (1980) — S'est vu décerner un doctorat *honoris causa* de l'Université Pierre-Mendès-France Grenoble 2 à l'occasion des 22^{es} Entretiens Jacques-Cartier.

Cloutier, Neville-Warren (1982) — A reçu, en tant que président de la Compagnie Iso Systèmes de logiciels inc., le Mérite Argent dans la catégorie Meilleure petite entreprise pour la région du Grand Montréal, dans le cadre des Prix PME Banque Nationale 2009.

Gadbois, Chantal (1996) — Est devenue associée chez Raymond Chabot Grant Thornton.

Gauthier, Jacques (1983) — A œuvré comme président du Comité consultatif des Jeux olympiques de Vancouver 2010 pour les langues officielles.

Hogue, Marie-Josée (1986) — A été reçue *Fellow* par l'American College of Trial Lawyers. M^e Hogue est associée chez Heenan Blaikie à Montréal.

Joyal, Renée (1967) — S'est vu attribuer le Prix Charles-Coderre de la recherche pour sa contribution exceptionnelle à l'avancement du droit de l'enfance et de l'adolescence au Québec.

Masson, Robert (1987) — A reçu la désignation *Arbitre certifié* de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada pour souligner l'ensemble de son expérience en arbitrage.

Ménard, Dominique (1997), **Mercure, Isabelle P.** (1994, LL.M. 1998), **Villeneuve, Claude** (1991, LL.M. 1995) — Ont tous trois été nommés associés chez Heenan Blaikie. M^e Ménard s'est joint au bureau de Montréal alors que M^e Mercure et M^e Villeneuve œuvrent au cabinet de Sherbrooke.

Naccarato, Mario (1983) — A remporté le prix du Nouvel auteur du Concours juridique 2009 de la Fondation du Barreau du Québec.

Roy, Denis (1977) — A été nommé membre et président de la Commission des services juridiques pour un second mandat de trois ans.

Tranquille, Albert (LL.M. 2009) — A obtenu la note parfaite de 4,3 pour son essai de maîtrise en prévention et règlement des différends de l'Université de Sherbrooke. Il est également médiateur senior et spécialiste en résolution des conflits pour les Forces canadiennes depuis juin 2002.

Toupin, Isabelle (2001) — S'est jointe à Langlois Kronström Desjardins à Québec.

Vanasse, Martine (1991) — Est chef du Service juridique de la société Bank of America Merrill Lynch en Inde.

Vinet, Yvon (1983, D.D.N. 1984) — A été élu président du Conseil régional des caisses Desjardins de la Rive-Sud de Montréal et membre du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

NOUVEAUX MAGISTRATS

Bergeron, France (1981) — A été nommée juge à la Cour supérieure, au district de Québec. Elle était avocate au cabinet Caïn, Lamarre, Casgrain, Wells à Saguenay.

Degré, Jacques (1985) — A été nommé juge administratif à la Commission des lésions professionnelles pour les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Gibeau, Nicole M. (1978) — A été nommée juge à la Cour supérieure du Québec. Elle était avocate au cabinet Montgrain Gibeau de Longueuil.

Poirier, Yves (1977) — A été nommé juge de la Cour supérieure du Québec. Il était avocat au cabinet De Grandpré Chait à Montréal.

Simard, Éric (1985) — A été nommé juge à la Chambre criminelle et pénale et à la Chambre de la jeunesse à Saint-Jean-sur-Richelieu. Lors de sa nomination, il occupait le poste de procureur en chef adjoint au Directeur des poursuites criminelles et pénales.

DONNEZ DE VOS NOUVELLES!

redaction.droit@USherbrooke.ca

Paroles de droit les diffusera avec plaisir!



La **formation continue** fait partie du **programme**

**Les séminaires en prévention
et règlement des différends
et en justice participative**

Du 16 au 27 août 2010
au Campus de Longueuil de l'UdeS

Pour en savoir plus :
www.USherbrooke.ca/cufc/droit

Être un acteur du droit de demain
***Maîtriser la médiation, la négociation
et l'arbitrage***

- Séminaires de courtes durées pour s'initier ou se perfectionner
- Formations permettant une accréditation de médiateur ou d'arbitre
- Offertes par la Faculté de droit, LA référence dans le monde francophone en matière de prévention et règlement des différends et en justice participative



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE